



**AVIS DE COURSE
18 HEURES D'ARCACHON
2 ET 3 JUILLET 2022
ARCACHON
CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON
5A**

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
Chaque chef de bord devra signer une déclaration sur l'honneur attestant qu'il a pris connaissance du RIPAM et qu'il a pris les dispositions pour s'assurer de la présence des feux réglementaires et de leur fonctionnement. En cas d'infraction sur ce point, le comité de course pourra porter réclamation ou faire rentrer le bateau au port.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux sont être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

3.1 La régates est ouverte à

- tous les voiliers habitables monocoques équipés d'une cabine fixe, solidaire de la coque et fermée.
- tous les voiliers en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

3.2 L'équipage de chaque bateau doit être composé au minimum de deux personnes.

3.3 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve : Côtère-moins de 6 milles

3.4 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.5 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne (inscription et règlement), pour l'épreuve choisie en suivant les liens suivants :

- pour les 18 heures :

<https://app.joinly.com/app/member/web-site/6279316a5631120006df386b/18harcachon2022>

- pour l'option arrêt à minuit :

<https://app.joinly.com/app/member/web-site/627939905631120006df4060/18harcachonam2022>

Date limite d'inscription, le jeudi 30 juin à 23 00.

Nous attirons votre attention sur l'absence de chaine d'inscription compte tenu des précautions sanitaires. Vous devez donc compléter soigneusement l'inscription en ligne (nombre de personnes à bord, liste des équipiers, nombre de repas souhaités,...)

Pas d'inscription sur place le 3 juillet. Simplement récupération du matériel (GPS, cagnard, flamme,.) par un des membres de l'équipage.

3.6 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent :

- être à jour de leur licence FFV 2022, soit version compétition soit version « adhésion » ou « pratique » accompagnée de leur certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- ou avoir souscrit une licence journée avec présentation du certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition
 - présenter une autorisation parentale pour les mineurs
 - présenter si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

IL NE SERA PAS DELIVRE DE CERTICAT MEDICAL SUR PLACE

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	Contrat de jauge HN	Montant jusqu'au 19 juin	Montant à partir du 20 juin
Groupe 1A et 1A bis	Coefficient inférieur à 7 inclus	60 €	100 €
Groupe 1B et 1B bis	Coefficient de 7,1 à 14,5 inclus	70 €	110 €
Groupe 2 et 2 bis	Coefficient de 14,6 à 22 inclus	85 €	125 €
Groupe 3 et 3 bis	Coefficient supérieur ou égal à 22,1	95 €	135 €
Groupe Classe libre temps réel moins de 8m		50 €	90 €
Groupe Classe libre temps réel plus de 8m		90 €	130 €

Déjeuner des Equipages*	Equipage- nombre à indiquer lors de l'inscription en ligne	gratuit
Déjeuner des Equipages*	Accompagnant- nombre à indiquer lors de l'inscription en ligne	15 €

*suivant conditions sanitaires du moment

Les « bis » correspondent aux bateaux inscrits dans les tables OSIRIS mais sans certificat valide.

Les « classe libre temps réel » sont les bateaux non référencés dans la table OSIRIS

Pour faciliter votre positionnement dans le bon groupe, il est possible de se reporter à la table des ratings HN : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>

5. PROGRAMME

5.1 Récupération matériel nécessaire pour la course :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
2 juillet	8 H 00	12 H 00

Compte tenu de la mise en place du tracking, le respect de l'horaire de 12 00 est impératif.

5.2 Jauge et contrôles :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
2 juillet	08 H 00	24 H 00
3 juillet	00 H 00	13 H 00

5.3 Jours de course

Date		
2 juillet	Signal d'avertissement	14 H 55
3 juillet	Distribution croissants	A partir de 06h30
3 juillet	Fin de la course	09H 00
3 juillet	Retour des feuilles de course et des cagnards	De 09H 00 à 11H 00

		Au-delà de 11H00, le concurrent sera déclaré DNF
3 juillet	Déjeuner sous la halle aux pêcheurs *	A partir de 13 H 00
3 juillet	Proclamation des résultats*	A partir de 14H 30

*suivant conditions sanitaires du moment

OPTION ARRÊT À MINUIT

Cette option doit être choisie à l'inscription.

Date		
2 juillet	Signal d'avertissement	14 H 55
3 juillet	Fin de la course	24 H 00
3 juillet	Remise des feuilles de course et des cagnards	De 00 H 00 à 02 H 00 Au-delà de 02H00, le concurrent sera déclaré DNF
3 juillet	Déjeuner sous la halle aux pêcheurs*	A partir de 13 H 00
3 juillet	Proclamation des résultats	14H 30

*suivant conditions sanitaires du moment

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

7. PARCOURS

7.1 Le parcours sera construit. Il sera effectué dans le sens antihoraire : CVA, BELISAIRE, MOULLEAU, THIERS.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique, pénalité de deux tours.

9. CLASSEMENT

Course à durée fixe

Il sera établi :

- un classement général en distance réelle
- un classement général en distance compensée
- un classement en distance compensée pour chaque groupe 1,2 et 3
- un classement en temps réel pour les voiliers traditionnels -arrêt à minuit
- un classement en distance compensée - arrêt à minuit

Les concurrents devront installer à leur bord la balise GPS fournie par l'organisation. Elle devra être solidement fixée à l'extérieur de la cabine.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : ponton R, partie sud.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

- **Au 1^{er} en distance compensée** : Le Challenge du C.V.A.
- **Au 1^{er} en distance réelle** : La Coupe BPACA
- **Au 1^{er} en distance compensée, arrêt à minuit** : La Coupe de la Ville d'Arcachon
- **Au 1^{er} de chaque groupe en distance compensée, hors groupe Bis et Temps réel** : La Coupe de la Ville d'Arcachon
- **Aux 2 suivants de chaque groupe en distance compensée hors groupe Bis et Temps réel** : Prix et coupes
- **Au 1^{er} voilier traditionnel -arrêt à minuit.**
- **Au meilleur tour chronométré pour chaque groupe** : Le trophée BPACA
- **Au 1^{er} bateau bois** : La Coupe Chantiers BONNIN
- **Le prix « Esprit d'équipage »** offert par la Marine Nationale

**Par tirage au sort parmi les concurrents régulièrement inscrits,
ayant remis leur feuille de course et leur cagnard et présents à la remise des prix**
 * SEJOUR TOURISTIQUE
 * LE POIDS DU SKIPPER EN VIN
 * LOTS USHIP

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

15 DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

15.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports ;
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ;
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19 ;
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, les Club de Voile ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19 ;

- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

15.2 Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement en informer l'autorité organisatrice et se retirer de l'épreuve.

15.3 Selon les directives fédérales, il ne sera pas fait d'affichage officiel pour éviter les rassemblements. Il est donc recommandé aux concurrents d'être particulièrement attentifs aux annonces faites par haut-parleur ou sur le site internet du club.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Organisateur : **CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON**
 Centre Nautique Pierre Mallet - Quai Goslar 33120 Arcachon
 Tel : +33(0)5.56.83.05.92
 Mail : contact@voile-arcachon.org
 Web : <http://www.voile-arcachon.org>
 Facebook : <https://www.facebook.com/CercleVoileArcachon>
 Twitter : <https://twitter.com/voilearcachon>

Commissaire Général : **Eric LIMOUZIN**

Président du comité de course : **Patrice GABARROU**

Président du jury : **Christian LINARES**

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Samedi 2 juillet :	BM 14 H 15	PM 20 H 31	coefficient 67
Dimanche 3 juillet :	BM 02 H 42	PM 08 H 52	coefficient 66